

6^e édition DÉFI DES CISTES ET DES GONES

EN ROUTE VERS LYON ! Du 17 au 19 avril



**FONDS DE DOTATION
LOU ATTITUDE**



du **17** au **19** avril

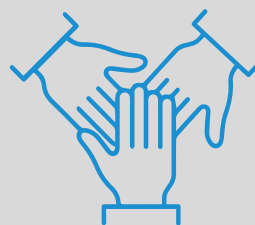
326 kilomètres
5 870M de dénivelé +



6^{ème}
EDITION

2 à 5

*participants
par équipe*



3
étapes



Seul on va plus vite
ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN !



01.	Un défi sportif mais caritatif avant tout	4
	Notre objectif	5
02.	Direction Lyon !	6
03.	Les modalités d'inscription	8
	Comment réussir sa collecte ?	9
	Les avantages fiscaux	9
	Le pack du coureur	10
04.	À vous de jouer !.....	11
05.	Contact	12
06.	Annexes.....	13
	Annexe 1 - Règlement du défi	13
	Annexe 2 - Formulaire de dons	14



UN DÉFI SPORTIF MAIS CARITATIF AVANT TOUT



Vous êtes un cycliste dans l'âme, vous avez envie de vous engager pour la bonne cause ?
N'attendez plus, le défi des Cistes et des Gones est fait pour vous !

NOTRE CAUSE POUR L'ÉDITION 2025

Après une édition inclusive la saison dernière au profit de l'association Planète Handisport qui prône la pratique des sports extrêmes auprès de publics à mobilité réduite, le MHR Solidaire en collaboration avec LOU Attitude, a souhaité s'associer au Café Joyeux qui oeuvre pour l'insertion de personnes porteuses de handicaps cognitifs dans le monde professionnel.

En France, 700 000 personnes sont diagnostiquées comme ayant des troubles du spectre autistique et 65 000 sont porteuses de Trisomie 21. Elles sont deux à trois fois plus touchées par le chômage que le reste de la population. Seules 0,5% des personnes atteintes de handicap mental travaillent en milieu ordinaire.

Au-delà d'apporter une solution innovante d'inclusion pour les personnes recrutées, Café Joyeux entend réparer cette inégalité. En 2017 naît le premier café-restaurant solidaire Café Joyeux qui emploie et forme des personnes en situation de handicap mental et cognitif.

Café Joyeux souhaite ouvrir les cœurs à la différence pour un monde meilleur. Ils se sont donnés pour mission l'inclusion de la fragilité dans le monde par le travail et la rencontre. Leur but est clair ; développer une famille de cafés-restaurants de qualité pour recruter et former des personnes en situation de handicap mental et cognitif.



JOYEUX
SERVI AVEC LE CŒUR



ET SERVI AVEC
LE CŒUR !



NOTRE OBJECTIF :

FORMER 3 ÉQUIPIERS JOYEUX



**FONDS DE DOTATION
LOU ATTITUDE**



1

CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS JOYEUX

10 746€

LE COÛT DE FORMATION
PAR ÉQUIPIER
** Hors financement OPCO*

32 238€

LE COÛT DE FINANCEMENT
POUR 3 ÉQUIPIERS
** Hors financement OPCO*

91%

*des équipiers ont développé des
compétences professionnelles pour leur
insertion et leur avenir*

81%

*des convives expriment avoir changé
de regard sur le handicap*

91%

*des familles ont pris conscience des
capacités de leur proche à réaliser
certaines choses alors qu'elles
ne l'imaginaient pas avant*

DIRECTION LYON !



UN DOUBLE DÉFI

Après Castres, Perpignan, Bayonne et Clermont-Ferrand, cap cette saison sur le Rhône et Lyon !

Au programme, 3 étapes comportant 326 kilomètres et 5870m de D+ avec des paysages et des reliefs très différents entre les pentes mythiques du Mont Ventoux, les décors à couper le souffle du Vercors, la reposante Belle Via qui relie Valence à Saint-Nazaire-en-Royans ainsi que les Monts du Lyonnais et leurs riches terres viticoles.

Après ce parcours en trois étapes, les coureurs assisteront au match entre le MHR et le LOU comptant pour la 21ème journée de Top 14, le samedi 19 avril. L'autre défi pour les coureurs, et c'est là toute la particularité de cette course, sera de collecter le plus de fonds possible en amont du départ dans l'optique de soutenir la cause choisie par les deux clubs et leurs fonds de dotation respectifs.



Depuis la 1^{re} édition



93 000€

reversés à 4 associations bénéficiaires



1 097KM

parcourus pour la bonne cause



FONDS DE DOTATION
LOU ATTITUDE



Pour des raisons d'ordre logistique et de sécurité,
le défi est limité à 75 participants

EN ÉQUIPE

Constituez votre équipe de **2 à 5 participants maximum** et relevez le défi en groupe. C'est une occasion unique de travailler la cohésion d'équipe. Pas de maillot jaune ni de médaille au programme, **le seul objectif étant de se mobiliser pour la bonne cause.**

À chacun son braquet et son allure, on vous dispense d'une victoire sur le Tour pour vous inscrire, mais pensez tout de même à avoir quelques kilomètres au compteur !

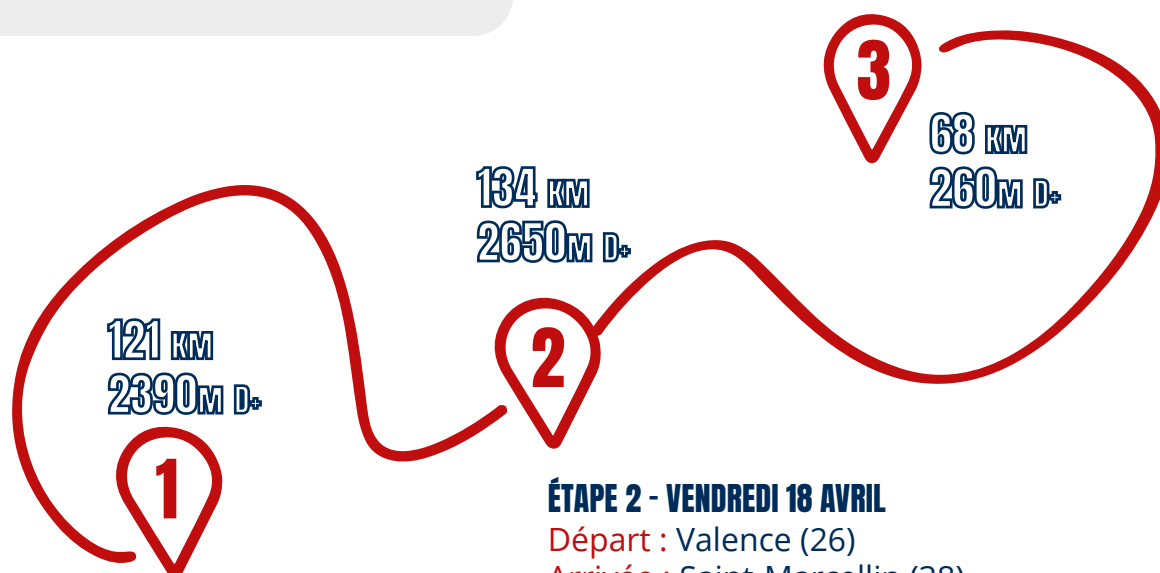
DIRECTION LYON !



DÉPART FICTIF - MERCREDI 16 AVRIL
GGL Stadium (34)

ÉTAPE 3 - SAMEDI 19 AVRIL

Départ : Salaise-sur-Sanne (38)
Arrivée : Lyon - Matmut Stadium (69)



ÉTAPE 1 - JEUDI 17 AVRIL

Départ : L'Isle-sur-la-Sorgue (84)
Arrivée : Bédoin (84)

ÉTAPE 2 - VENDREDI 18 AVRIL

Départ : Valence (26)
Arrivée : Saint-Marcellin (38)

* parcours complet disponible sur le site internet du MHR



MODALITÉS DE PARTICIPATION



La partie caritative constitue l'ADN de ce défi des Cistes. La mobilisation pour la cause choisie commence bien avant d'être sur le vélo !

UNE INSCRIPTION EN TROIS TEMPS

Les inscriptions sont accessibles **uniquement via le site internet** du Montpellier Hérault Rugby.



Préinscription à
100€

Date butoir : 17/02/2025



Objectif minimal de collecte à
500€

Date butoir : 31/03/2025



Je suis
INSCRIT.E !



COMMENT RÉUSSIR SA COLLECTE ?



L'AVANTAGE FISCAL

TOUS LES DONNÉS SUPÉRIEURS À 50€ SONT CONCERNÉS !

Entreprise : 60% de réduction fiscale sur le montant du don (dans la limite de 20 000€ ou 0,50 ‰ du chiffre d'affaires hors taxe)*

Particulier : 66% de réduction fiscale sur le montant du don (dans la limite de 20% du revenu imposable)



LE DISCOURS

Mettez en avant l'aspect **caritatif** !

1€ **donné** au projet = 1€ **reversé**

Il n'y a pas de petit don !



PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS

Parlez-en aussi au sein de votre entreprise (développement de l'engagement citoyen et social, soutien de projets lancés par les collaborateurs, renforcement des liens entre salariés).



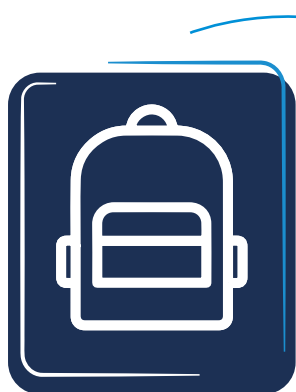
LA COLLECTE EN LIGNE

CENTRALISEZ LES DONNÉS !

Pensez à utiliser **les sites** qui permettent de gérer des **cagnottes en ligne**. N'oubliez pas d'intégrer dans votre communication tous les supports qui pourront vous aider à expliquer le projet (vidéo, photos des précédentes éditions du défi...)

*Les entreprises qui s'engageront auprès des participants pourront défiscaliser à partir du premier euro de don. En tant que mécènes, elles n'auront droit à aucune contrepartie si ce n'est celle de mettre en avant leur logo sur le dos des maillots des participants de l'équipe qu'elles auront financée.

LE PACK DU COUREUR



Un maillot
du défi des Cistes et des Gones



Repas &
petits-déjeuners



Ravitaillements



Hébergements
(3 nuits)



1 place pour
Lyon-MHR



Navette
Lyon-Montpellier



Assistance
mécanique

LES MAILLOTS DU DÉFI DES CISTES ET DES GONES



Maillot LOU



Maillot combiné



Maillot MHR

À VOUS DE JOUER !



SE PRÉINSCRIRE



COLLECTER



S'ENTRAÎNER



**OBTENIR UN
CERTIFICAT MÉDICAL**



**FÊTER LA
TROISIÈME MI-TEMPS**



**APPORTER SA
BONNE HUMEUR**

CONTACT



Davina
LAGIER

Chargée de missions communications,
événementielles et RSE

✉ dlagier@montpellier-rugby.com

☎ +33 (0)6 76 31 82 13



ANNEXE 1

RÈGLEMENT DU DÉFI



Article 1 : Définition

Le défi des Cistes est un évènement sportif mais avant tout caritatif. Les participants s'engagent à récolter un minimum de fonds avant une date butoir annoncée par l'Organisateur au moment de la préinscription. Cette course n'est pas chronométrée et ne donne droit à aucune récompense si ce n'est de se mobiliser pour la bonne cause. Pour la sixième édition, le MHR Solidaire (ci- après désigné individuellement « l'Organisateur » et collectivement les « Organisateurs ») organise l'évènement qui aura lieu du 17 au 19 avril 2025.

Article 2 : Conditions de participation

L'évènement est réservé aux personnes ayant au minimum 18 ans au moment de leur inscription. La participation au défi des Cistes nécessite une très bonne condition physique et la pratique régulière du vélo. Chaque participant doit fournir un certificat médical autorisant la pratique du cyclisme et daté de moins d'un an à la date de l'inscription du défi. Les participants s'inscrivent en équipe (2 à 5 maximum par équipe).

Article 3 : Inscriptions

Compte tenu du caractère caritatif des modalités d'inscription, toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit y compris en cas de non atteinte de l'objectif minimal de collecte de dons. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Les participants doivent se préinscrire en contactant l'Organisateur et seront définitivement inscrits après avoir versé les 100€ d'inscription et le minimum de fonds requis : 500 € par personne.

Article 4 : Règles à respecter durant le défi

- Respect du code de la route et adopter une conduite responsable vis-à-vis des usagers de la route, des autres participants et de l'Organisateur.
- Pointer aux différents ravitaillements (qui seront répartis aux étapes clés du parcours) auprès de l'Organisateur.
- Les participants doivent être autonomes sur l'orientation durant le défi. Le tracé compatible avec les GPS sera fourni aux participants tout comme le carnet de route où figure l'ensemble des directions à prendre. Un mécanicien sera présent sur les routes du défi, néanmoins chaque participant est invité à prendre les dispositions nécessaires en termes mécanique (chambre à air, démonte pneu, pompe etc.)
- Avoir avec soi le sourire et la bonne humeur et avoir à l'esprit que la participation se fait au travers de l'insertion professionnelle des personnes porteuses de handicaps cognitifs.

Article 5 : Annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des ravitaillements, sans préavis. En cas de conditions météorologiques trop défavorables ou cas de force majeure (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum ; au-delà, la course sera annulée. En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelques raisons que ce soit, les participants seront intégralement remboursés et les dons retournés en totalité aux équipes.

Article 6 : Protection de l'environnement

Le défi des Cistes est un évènement placé sous le signe de l'écoresponsabilité. L'Organisateur entend mettre tout en œuvre afin de laisser l'impact le plus faible possible sur l'environnement. Il est demandé aux participants d'œuvrer également en ce sens (ne pas jeter les papiers ou déchets non biodégradables ou participer de quelque façon que ce soit à la dégradation de l'environnement.)

Article 7 : Assurance

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au défi des Cistes. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'évènement. De plus, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Accidents Individuels : Tous les participants au défi des Cistes, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard à la clôture des inscriptions, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'évènement. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée

Article 8 : Dommage matériel

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Par sa participation au défi des Cistes, chaque concurrent autorise expressément le MHR ainsi que son fonds de dotation MHR Solidaire et leurs ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre de l'évènement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la manifestation et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles lui pourraient être apportées à cette durée

Article 10 : Newsletters

L'inscription au défi des Cistes implique pour le participant de recevoir les lettres d'information liées à cette épreuve jusqu'à la date de déroulement de la course. Les participants sont libres de ne pas s'inscrire aux newsletters mais dans ce cas ils ne recevront pas les e-mails contenant les informations pratiques

Article 11 : Acceptation du règlement

Pour la sixième édition, la participation au défi des Cistes implique l'acceptation, sans dérogation et par chaque concurrent de ce présent règlement.

ANNEXE 2

FORMULAIRE DE DON



À fournir à chaque donateur et à remettre à l'organisateur

RAPPEL

Tous les dons supérieurs à 50€ réalisés auprès des participants et de l'Organisateur ouvrent droit à un avantage fiscal :

Entreprise : 60% de réduction fiscale sur le montant du don (dans la limite de 20 000€ ou de 0,50 ‰ du chiffre d'affaires hors taxe)*

Particulier : 66% de réduction fiscale sur le montant du don (dans la limite de 20% du revenu imposable)

Un reçu de don vous sera remis contre ce formulaire

*Les entreprises qui s'engageront auprès des participants pourront défiscaliser à partir du premier euro de don. En tant que mécènes, elles n'auront droit à aucune contrepartie si ce n'est celle de mettre en avant leur logo sur le dos des maillots des participants de l'équipe qu'elles auront financée.

INFORMATIONS DONATEUR

Nom : Prénom :
Ou raison sociale :
Adresse postale :
.....

DON

Montant du don : Date :

Fait à : Le :
Signature et cachet :



REJOINS LA TEAM !

Mhr Solidaire

